

Nouvelle loi sur la protection de la population et sur la PCi

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **51 (2004)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369885>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TÉLÉTHON VOUS REMERCIE CHALEUREUSEMENT!

La protection civile, notre fidèle ambassadrice **TELETHON**

Téléthon 2003 a enregistré des promesses de dons pour plus de Fr. 2 738 451.—. Ce montant reste provisoire puisque chaque jour arrivent encore des versements. Il est important de souligner que ce magnifique résultat, largement supérieur à celui de l'an passé, nous le devons en grande partie aux télévisions régionales, aux milliers de bénévoles et surtout aux sapeurs-pompiers et à la protection civile.

Depuis plusieurs années, la protection civile de notre pays est à nos côtés pour témoigner de son engagement envers les malades atteints de ce lourd héritage, une maladie génétique: myopathies, mucoviscidose, rétinopathie pigmentaire, syndrome de Marfan, neurofibromatose.

La protection civile a encore répondu présente au marathon des 30 heures du Téléthon. Au quotidien, elle sauve des vies, c'est pour cela que chaque année sa mobilisation et sa solidarité sont toujours aussi importantes.

La protection civile a bien saisi l'urgence d'avancer vite dans la recherche de nouvelles voies thérapeutiques. Elle a un but en commun avec nos chercheurs: guérir et aider les quelque 20 000 héritiers d'une maladie génétique soutenus par le Téléthon. Grâce à son enthousiasme, son dévouement, son imagination et surtout sa générosité, elle nous permet de garder l'espoir de vaincre la maladie et d'offrir à travers les promesses de dons les moyens de guérir. La liste des manifestations

serait trop longue pour citer toutes les actions originales menées par la protection civile. Le Téléthon 2003 montre encore une fois à quel point les événements organisés par ses formidables équipes sont non seulement originaux, mais surtout remplis d'émotion.

Au nom du Téléthon Action Suisse, nous tenons à vous remercier chaleureusement pour avoir contribué à ce magnifique résultat. Merci d'être toujours présents à nos côtés et d'avoir contribué à faire que le rêve de guérir devienne réalité! Nous vous donnons rendez-vous les 4 et 5 décembre 2004 pour le 17^e Téléthon.

Fondation Téléthon Action Suisse:
Yves Bozzio, président

PLATE-FORME MATÉRIEL

Des Pinzgauer pour la protection civile

OFPP. L'armée propose aux cantons et aux communes des véhicules à bas prix pour les interventions dans le cadre de la protection de la population. Elle répond ainsi à la demande des cantons qui souhaitent augmenter la mobilité de la protection civile.

157 Pinzgauer (4x4 et 6x6) ont été mis aux enchères pour 2000 francs chacun. L'offre faite aux cantons était valable jusqu'à la mi-mars et comprenait également des remorques à un essieu vendues à 300 francs. Les Pinzgauer, qui ont environ 30 ans, ont été remis sans garantie. La plate-forme Matériel, dont le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la protec-

tion de la population (OFPP), a été chargée de rassembler les demandes et de répartir les véhicules entre les cantons intéressés.

Priorité à la protection civile et à ses partenaires

L'offre était réservée à la protection civile et à ses partenaires. La base logistique de l'ar-

mée a ainsi donné la priorité à la protection civile plutôt qu'au public. Les véhicules restants seront vendus aux enchères au mois d'avril à Thoune. Les cantons et les communes devraient aussi bénéficier de ce droit de préemption pour les autres liquidations de matériel de l'armée. Les services de réparation des PAA ne sont en principe pas à la disposition de la protection civile ni de ses partenaires. En cas de besoin, la plate-forme Matériel pourra passer un accord avec la base logistique de l'armée. Toutefois ces prestations ne sont possibles qu'aussi longtemps que l'armée utilise des Pinzgauer (vraisemblablement jusqu'en 2007). Les travaux de remise en état seront facturés directement au donneur d'ordre. □

CANTON DE BERNE: 30 À 40 ORGANISATIONS DE LA PROTECTION CIVILE

Nouvelle loi sur la protection de la population et sur la PCI

oid. La commission consultative du Grand Conseil bernois a préavisé et adopté le projet de nouvelle loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Ce texte axe la protection de la population et la protection civile sur les exigences auxquelles elles devront faire face à l'avenir. Il en résultera une clarification des compétences et des économies pour le canton et les communes. La consigne ESPP (examen stratégique des prestations publiques) pour le canton est respectée.

Au terme d'une discussion approfondie, la commission consultative a opté pour la variante «Régionalisation allégée» du Conseil exécutif et écarté la variante «Cantonalisation». Les communes restent ainsi les autorités responsables de la protection civile. Elles mettent sur pied une organisation de protection civile – communale ou régionale – de 80 personnes pour une population d'au moins 11 000 habitants. Les personnes astreintes à servir dans la protection civile accomplissent leur service entre leur 20^e et leur 40^e année. Les personnes astreintes surnuméraires sont

affectées directement à la réserve après leur recrutement. Pour remplir ces exigences, les communes devront créer davantage d'unités régionales. Alors qu'on dénombrait encore 397 organisations de la protection civile en 1996, le total s'est abaissé à près de 70 au début de cette année. Les nouvelles prescriptions légales devraient déboucher sur 30 à 40 organisations de la protection civile dans le canton. La commission espère que ce nombre va encore diminuer.

La discussion par article n'a pas entraîné de modifications importantes par rapport au pro-

jet gouvernemental. A l'avenir, le canton concentrera son action sur les tâches de conduite et de controlling. Il mettra sur pied des formations cantonales pour des tâches spéciales (assistance psychologique d'urgence, soutien sanitaire de sauvetage, service de contact sur la radioprotection).

Le texte cantonal résulte de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Cette dernière implique le remplacement de la loi bernoise sur les situations extraordinaires (LEExtra), qui remonte à 1998. Le Grand Conseil examinera la nouvelle loi cantonale en première lecture lors de sa session d'avril. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2005. Les communes auront ensuite deux ans pour mettre en œuvre les prescriptions.

Communiqué du 5 mars 2004